

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Chalais soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Requérante et propriétaire: RAMOS SOARES Beatriz
Auteur des plans: RAMOS SOARES Beatriz
Projet : Pose d'un treillis
Parcelle : 5089, Folio : 40, Lieu-dit : "Sous l'Eglise"
Village : Impasse du Rhonett 8, Chalais
Zone : habitat collectif 0.50
Coordonnées: 2.605.195 / 1.123.900
Dérogation : zone réservée

Requérant et propriétaire: TORRIONE Nicolas Joseph Marie
Auteur des plans: Atelier CREUTZBERG, Stéphane Bernheim
Projet : Création d'un Velux en toiture
Parcelle :2275 – PPE 50463, Folio : 14, Lieu-dit : "Roches-Hombes"
Village : Rue de l'Eglise 11, Vercorin
Zone : Centre village, résidentielle petit chalet 0.25 + protection archéologique
Coordonnées: 2.607.165 / 1.122.915

Requérant : Pana Immob CBS
Propriétaires : BATISTA Naomi et BRUCHEZ Ulysse
Auteur des plans : INCAR SA
Nature du projet : Construction d'une habitation avec PAC air-eau (résidence principale) / **modification du projet notifié le 26.01.2023, soit modifications d'ouvertures et déplacement PAC**
Parcelle : 9719, Folio : 37, Lieu-dit : "Chorechale"
Village : Rue des Harroz 18, Chalais
Zone : Habitat résidentiel villa de plaine 0.30 + protection archéologique
Coordonnées : 2.604.985 / 1.123.540

Requérants et propriétaires : CASAL PEREZ Monica et Alberto
Auteur des plans : X idées architecture Sàrl
Projet : Démolition partielle et reconstruction de la grange sans changement d'affectation / **modification du projet notifié le 22.05.2024, soit mise à l'enquête réparatoire pour démolition complète et reconstruction de la grange sans changement d'affectation**
Parcelle : 3814, Folio : 29, Lieu-dit : "Galley"
Village : Rue de Galley 14a, Réchy
Zone : extension village 0.60 + protection archéologique
Coordonnées: 2.604.145 / 1.123.210

Les plans peuvent être consultés au centre administratif communal de Chalais les jours d'ouverture des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit, sous pli recommandé, dans les **30 jours** qui suivent la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Chalais, le 8 novembre 2024/ar